



## MOTU 1

**Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement**

**Projet de reconversion du site « Diablos bleus » (06)**

PJ n°3 : Photographies de la zone d'implantation du projet



Décembre 2022



Prise de vue n°1 :



Prise de vue n°2 :



Prise de vue n°3 :



Prise de vue n°4 :



Prise de vue n°5 :



Prise de vue n°6 :



Prise de vue n°7 :



Prise de vue n°8 :

